

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Netz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Logo norianne

Préfecture de X

Direction de la coordination,
des politiques publiques et de l'appui
territorial.

Affaire suivie par : X

À (ville), le 17 octobre 2023

Téléphone / n° de fax

Note à l'attention de mesdames, messieurs les directeurs
(sic de M. le Préfet)

Objet : mise en oeuvre du plan de sobriété énergétique dans les services de
l'Etat en X (nom du département)

PS : - Annexe 1 : Rétroplanning des grandes étapes à valider avant la tenue
de la réunion du X.

- Annexe 2 : Plan d'action pour la mise en oeuvre du plan de sobriété énergétique
dans une sous-préfecture.

Réf : circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété
énergétique de l'Etat.

Dans le cadre du contexte actuel de tensions internationales sur
l'approvisionnement en énergie ravivées par la guerre en Ukraine,
l'indisponibilité d'une partie de la production électrique française et
l'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre, le Gouvernement
a lancé en 2022 un plan de sobriété énergétique applicable à l'ensemble de
la société. La nécessité pour les services publics de participer à l'effort
national répond à des enjeux climatiques, économiques mais
également d'exemplarité. Des démarches écoresponsables ont été

engagées par l'état depuis 2008 et le Grenelle de l'environnement.

Les administrations publiques sont toutefois appelées à renforcez leurs efforts notamment en matière de sobriété énergétique. Celle-ci désigne l'ensemble des pratiques vertueuses visant à réduire la consommation d'énergie tout en préservant la qualité de vie. Afin d'atteindre cet objectif, le Gouvernement a lancé un plan de sobriété énergétique de l'état devant être obligatoirement mis en œuvre dans les administrations étatiques.

Dans la perspective du comité de direction qui se réunira prochainement sous la présidence de M. le Préfet, la présente note présente le plan de sobriété énergétique de l'état (1) ainsi que sa déclinaison au sein de l'administration territoriale de l'état dans notre département (2).

1. Présentation du plan de sobriété énergétique de l'état

1. a) les obligations imposées à l'administration par la circulaire relative au plan de sobriété énergétique de l'état du 10 novembre 2022

Le plan de sobriété énergétique de l'état comporte 20 mesures obligatoires pour toutes les administrations articulées autour de la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments, l'utilisation de mobilités durables, l'usage éco-responsable du numérique et le verdissement de la commande publique.

La centralisation locale des mesures prises par chaque administration et le suivi des données sont effectués par les préfets de région dans le cadre de la gouvernance Services publics éco-responsables (SPE) existante depuis 2020.

Les objectifs du plan s'inscrivent à la fois dans le court et dans le long terme. Sur le court terme, un objectif de réduction de 10% des consommations globales d'énergie d'ici à 2024 (par rapport à 2019) a été fixé. Sur le long terme, la neutralité carbone

des services publics doit être atteinte pour 2050. Il s'agit plus largement d'une évolution de nos modes de consommation qui doit être entamée.

b) la nécessaire adaptation des services déconcentrés de l'état dans le département X.

Ces dernières années, l'ensemble de nos administrations a commencé à mettre en place des mesures écoresponsables. Cependant, face à l'urgence de la situation liée aux difficultés d'approvisionnement en énergie et à l'approche de la saison hivernale, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique de l'état.

L'enjeu principal est de réussir la transition énergétique des services tout en préservant la qualité de travail des agents et du service public rendu aux usagers, le tout dans des délais contraints.

L'aide de l'administration centrale pourra être utilement sollicitée notamment en matière de subventions.

2. La déclinaison territoriale du plan de sobriété énergétique de l'état

a) Les modalités de déploiement du plan dans le département

Le déploiement du plan de sobriété énergétique dans nos services doit reposer sur une collaboration forte entre les différents acteurs de l'administration territoriale de l'état dans le département X, et particulièrement entre les directions métiers et le Secrétariat Général Commun (SGC).

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement et, conformément à la circulaire du 10 novembre 2022, les mesures adoptées devront être orientées vers les priorités suivantes :

- la rénovation thermique du parc immobilier ;
- l'augmentation du recours à des modes de déplacement doux ;
- la consommation rationalisée des fluides (eau et énergie) ;
- la prise en compte de critères écologiques dans les procédures de marchés publics.

~~les~~ la stratégie de l'ATE dans le département devra s'appuyer sur les outils existants : cartographie des bâtiments

propriété de l'état, référentiel technique de l'immobilier de l'état.

Le déploiement du plan devra faire l'objet d'un suivi du préfet. À ce titre, vous veillerez à transmettre au SGC un bilan bimensuelle retraçant les mesures adoptées dans tous les domaines précités, les données relatives à la consommation énergétique des bâtiments dont vous avez la charge, l'évolution de vos services en matière de sobriété énergétique relativement aux délais restreints.

Une attention particulière devra être portée à l'inscription des mesures dans le cadre d'un dialogue social de proximité. Des procédures d'information et de concertation des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel (notamment les comités sociaux) devront être respectées.

Afin de vous assister dans la conduite du déploiement du plan, les services de la Préfecture se tiennent à votre disposition et des formations à la conduite du changement et de sensibilisation aux enjeux de sobriété énergétique seront organisées.

bi Plan d'actions

Afin de garantir la réussite de ce projet, la prochaine réunion du comité de direction permettra de débiter la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) et de suivi qui associera les directeurs des DDI, les sous-préfets, le département de l'achat et de l'immobilier, les services informatiques, les ressources humaines, les directeurs des directions métiers, ainsi que le secrétaire général et le préfet.

Une étude de faisabilité sera élaborée avec notamment la préparation d'un budget prévisionnel tenant compte des possibilités de bénéficier des subventions de l'état.

Concernant la rénovation thermique du parc immobilier, un recensement des bâtiments les plus énergivores sera conduit. Des études d'impact sur les effets des travaux sur les agents et usagers devront être menées.

Concernant la consommation des fluides, des référents SPE seront nommés afin de faire le lien et d'assister les différentes administrations. Des ~~amis~~ ambassadeurs sobriété énergétique devront être nommés dans chaque bâtiment.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Netz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Externe

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le succès de cette transition énergétique devra s'appuyer sur une communication importante à l'égard des agents. À ce titre, les mesures suivantes seront adoptées :

- Envoi d'un courriel à tous les agents
- Incitation au télétravail par la diffusion de réchauffement du forfait mobilités durables par une publication sur l'intranet.
- Élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour un usage écoresponsable du numérique.

Le SGC et la direction de la coordination se tiennent à votre disposition, au titre de leurs attributions respectives, pour vous apporter tout complément d'information.

Le Préfet de X

Signature

Nom du Préfet

Annexe 1: Rétroplanning

Réunion du comité de direction (JOUR-J)	J-30	J-20	J-15	J-10	objectifs
Réunion avec le SG et le SGC afin de préparer une note de cadrage et Recenser les mesures déjà adaptées en matière de transition énergétique	X				clarifier les objectifs
Dialogue informel avec les organisations syndicales pour leur transmettre les éléments de contexte		X			Faciliter le dialogue social
Réunion du comité social		X			Faciliter le dialogue social
Elaboration d'un plan de communication			X		Associer les agents
Elaboration d'un budget prévisionnel			X		Estimation des coûts
Recensement du nombre d'agents effectuant du télétravail				X	
Prise de contact avec la Préfecture de région				X	
Benchmarking auprès de services déconcentrés d'autres départements				X	Echange de bonnes pratiques

Annexe 2 : Plan d'actions sous-préfecture

Domaines	Actions	Délai
sobriété thermique	<ul style="list-style-type: none"> - désignation d'un ambassadeur énergétique - Identification des bâtiments nécessitant prioritairement une rénovation thermique - Procédure de marchés publics auprès du secteur des travaux publics 	
conservation des fluides	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la pression des robinets - Limitation de l'arrosage - passer à l'éclairage LED sur 50% des éclairages 	
favoriser les modes doux de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> - Équiper les agents en ordinateurs et téléphones portables pour faciliter le télétravail - Recourir en priorité à la visioconférence pour les réunions - Équipement de salles supplémentaires pour l'organisation de visioconférences - Augmenter les places de vélos et les bornes de recharge pour véhicule électrique. - Renouvellement du parc de véhicules pour adopter des véhicules électriques ou hybrides. 	
formation des agents	<ul style="list-style-type: none"> - formation à l'éco-conduite - formation des encadrants au management à distance - formation à la prise en compte de critères environnementaux dans l'achat public 	
numérique	<ul style="list-style-type: none"> - couper les systèmes audiovisuels non indispensables - Rappeler aux agents d'éteindre les écrans en fin de journée 	

